



Commune de
Bazoges-en-Pareds

Mairie - Info

05 Novembre 2021



Illuminations de NOEL

Des citoyens, des élus, les jeunes du CME et la commission Tourisme/Communication ont uni leurs efforts pour proposer des illuminations et des embellissements différents. Leurs efforts seront surtout axés sur et autour du Donjon.

L'Association Au Cœur du Bocage et la Commune invitent les Bazogais à se retrouver au pied du Donjon le 11 décembre à 17h30 pour assister au lancement des nouvelles illuminations.

A l'issue un moment de convivialité et de partage sera offert.



AGENDA

20 novembre
Atelier décorations
avec le C.M.E

5 décembre
Commémoration de la
fin de la Guerre d'Algérie

5 décembre
Repas à emporter
de l'APES

11 décembre
Début des illuminations
et animations de l'Avent
au pied du Donjon

Ouverture de la Mairie

Lundi et mercredi
de 9h00 à 12h30,
Vendredi
de 9h00 à 12h30 et 14h00 à
17h00.

02 51 51 25 19
mairie@bazoges-en-pareds.fr

Dépenses par délégation

En début de séance M. le Maire fait le point des dépenses TTC réalisées, par délégation, depuis le dernier Conseil :
Etat néant.

Administration générale

⇒ Communauté de Communes

Le Conseil valide la proposition de la Communauté de Communes de prendre la compétence « Création, étude, aménagement, construction, réhabilitation, extension, gestion et exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire en contiguïté » au sein des compétences exercées à titre supplémentaire, et de supprimer les dispositions relatives à la mutualisation (fonds de concours, mise à disposition ...) prévues à l'article 3, dans la mesure où elles sont applicables de plein droit et ne nécessitent pas d'être intégrées aux statuts ;

⇒ Fonctionnement du secrétariat

La vacance du poste de secrétaire, jusqu'au 7 janvier, nécessite une aide extérieure pour les salaires. Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la convention pour la prestation « PAIE D'URGENCE » du Centre de Gestion de Vendée pour un montant de 540,00 € TTC.

⇒ Indemnités de fonction

Le Conseil valide le principe d'attribuer des indemnités de fonction à la conseillère en charge du Conseil Municipal des Enfants à hauteur de 4,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

⇒ Taxe d'aménagement

Le Conseil maintient l'instauration de la Taxe d'aménagement, au taux de 1%, et décide de maintenir la non exonération des abris de jardin, pigeonnier, colombiers, vérandas et piscine soumis à une autorisation d'urbanisme.

⇒ Fermeture de la Mairie

En raison de formations du personnel administratif, la Mairie sera fermée les :

29 novembre,

3, 6, 10 et 17 décembre.

⇒ Tarif de location des salles communales

Salle des 3 Rives.

✓Semaine du lundi 12 h au vendredi 14 h

Salle entière :

- Particulier de la Commune : 230 €
- Particulier hors Commune : 330 €

- Association Commune (but non lucratif) : GRATUITE
 - Association Commune (but lucratif) : 150 €
 - Association hors Commune (manifestation à but lucratif) : 180 €
- Bar seul: 80 €

✓Fin de semaine, jours fériés et veilles

Salle entière :

- Particulier de la Commune : 390 €
- Deuxième jour particulier de la Commune : 110 €
- Association communale : 320 €
- Deuxième jour association communale : 110 €
- Hors Commune (particulier ou association) : 590 €
- Deuxième jour hors Commune (particulier ou association) : 130 €

Bar seul :

- Bar seul particulier et association Commune: 100 €
- Bar seul particulier association hors Commune : 120 €

Réservation du bar possible 3 mois à l'avance maximum

Dépôt de garantie Salle Les 3 rives/bar: 1 000 €

Dépôt de garantie bar seul : 250 €

Forfait nettoyage : 250 €

Salle Patarin

✓Semaine du lundi 12 h au vendredi 14 h

- La journée : 50 €

✓Fin de semaine, jours fériés et veilles

- Particulier et association de la Commune : 80 €
- Deuxième jour particulier et association de la Commune : 40 €
- Particulier et association hors Commune : 100 €
- Deuxième jour particulier et association hors Commune : 50 €

Dépôt de garantie salle François Patarin : 500 €

Salle des Sports

- La journée : 150 €
- Deuxième jour : 50 €
- Vin d'honneur particulier de la Commune : 100 €
- Vin d'honneur particulier hors Commune : 150 €

Il sera versé des arrhes, représentant la moitié du prix de la location, auprès de la Trésorerie de la Châtaigneraie à la réservation, et le solde suite à la manifestation. Les arrhes resteront acquises à la Commune et ne pourront être remboursées que sur décision du Conseil Municipal. La gratuité pourra être accordée pour certaines manifestations à but non lucratif, organisées par des associations locales, le Conseil définit que la vente de boissons ne donne pas la qualification de manifestation lucrative (Réservation possible 18 mois à l'avance maximum).

Le vidéoprojecteur mobile sera mis à disposition gratuitement pour les réunions et assemblée générale des associations bazogaises.

La salle les 3 Rives sera mise à disposition gratuitement pour les fêtes de chaque école (week-end différents en décembre et le même week-end en juin).

Les salles seront mises à disposition gratuitement lors des sépultures.

Les autres tarifs seront disponibles sur le site @ et seront insérés dans le bulletin municipal 2022.

⇒ **Tarif des services communaux**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs des services communaux pour 2022.

-Droit de place (commerces ambulants) : 15.00€/mois

-Vente de terre : 10.00€/m3

-Aménagement d'accès sur voie communale : 100.00€ (Fournitures à charge du propriétaire de la parcelle desservie).

-Photos de mariage ou de baptême dans le jardin médiéval : 30€ pour une présence maximum de 10 personnes ; les photos sont possibles uniquement pendant les heures d'ouverture.

⇒ **Tarif des concessions aux cimetières**

Le Conseil maintient les tarifs actuels.

		CONCESSIONS		
	PRESTATIONS	15 ans	30 ans	50 ans
CAVEAU (2.5m ²)	Pompes funèbres	80 €	110 €	160 €
COLUMBARIUM	820 €	80 €	110 €	

CAVURNE (1.60m ²)	410 €	80 €	110 €	
ESPACE de DISPERSION	Plaque : 35 €	Dispersion des cendres : 25 €		
TAXE DE SUPERPOSITION POUR LE SCHELLEMENT D'UNE URNE	Pompes funèbres	50€		

⇒ **Stérilisation des chats errants**

Le Conseil décide de reporter la décision et souhaite obtenir des informations plus précises sur le nombre de chats identifiés et stérilisés par le vétérinaire.

Le coût pour la Commune serait toujours de 35€ par chat en moyenne et 35€ serait pris en charge par l'Association 30 Millions d'amis.

Affaires scolaires et sociales

Mme PASQUIER Isabelle, adjointe en charge des affaires scolaires et sociales informe les élus des points suivants :

- Le projet de don au profit de la commune de l'association de Basket est en cours, reste à définir en conseil d'administration l'état de l'actif (matériel et financier) et l'approbation du don par les membres.

- La commande du lave-vaisselle pour la cantine de substitution a été réalisée mais il n'a pas encore été livré.

- Port du masque de nouveau obligatoire pour les enfants dans les écoles à partir du lundi 8 novembre 2021 suite à la recrudescence des cas de COVID.

- L'opération des paniers garnis pour les aînés de l'année dernière pourrait être reconduite. La Commission doit étudier le projet et faire des propositions au Conseil pour la prochaine séance.

Mme ARROUET Stéphanie, conseillère déléguée en charge du Conseil Municipal des Enfants informe les élus:

- Election du CME : 6 postes à pourvoir cette année, 5 ont été pourvus et il est à noter une bonne participation de la part des enfants. Un remerciement particulier aux enseignants qui se sont également impliqués dans ce projet.

- Mise en place des ateliers de décoration de Noël : volonté des jeunes de faire des ateliers intergénérationnels, ils auront lieu les samedis 13 et 20 novembre 2021, de 14h à 18h dans les granges.

- Des projets à venir : rencontre avec les jeunes sapeurs-pompiers, rencontre avec les CME du territoire du Pays de La Châtaigneraie...

Bâtiments - Voirie

⇒ **Achat de parcelle communale**

Le Conseil émet un avis défavorable à la vente d'une parcelle communale à un particulier à proximité de l'ancien moulin à Belouze car l'accès au sentier de randonnée qui remonte à la Joulinière passe sur cette parcelle. Au vu du projet professionnel du demandeur il lui sera proposé une servitude ou un droit de passage pour pouvoir préserver un accès aux randonneurs.

⇒ **Achat de la parcelle AD554**

M. le Maire et le 1^{er} adjoint ont été sollicités par une habitante de la Commune pour acheter la parcelle située entre la pharmacie et la supérette pour y installer un salon de coiffure. Une partie du Conseil Municipal souhaite étudier plus en détails le dossier.

Une réunion avec les acteurs de proximité déjà installés sur la Commune, le périscolaire, la bibliothèque et le potentiel futur acquéreur, sera proposée pour étudier un projet d'aménagement global.

⇒ **Ramassage des ordures**

M. DUCEPT Johann, adjoint à la voirie, informe le Conseil que dans le village de la Fambrière, il subsiste un problème de circulation pour le camion de ramassage des ordures. Le SCOM propose de centraliser le ramassage des conteneurs d'ordures ménagères à chaque bout de village pour éviter au camion d'entrer dans le village. Le Conseil Municipal, après discussion, décide de maintenir le fonctionnement actuel et refuse la centralisation des conteneurs pour ne pas pénaliser nos aînés dans leur vie de tous les jours.

Cimetières

⇒ **Travaux**

M. DUCEPT Johann, adjoint en charge des cimetières, informe les élus de l'évolution des travaux dans les cimetières. L'allée a été refaite dans le cimetière du bourg. L'enherbement des espaces inter-tombes, et des allées des 2 cimetières, est réalisé.

Les agents des services techniques ont réalisé des escaliers pour améliorer la circulation dans le cimetière de Pulteau.

Les travaux restants sont :

- L'adaptation de l'accès au cimetière du bourg pour répondre aux attentes des personnels à mobilité réduite,
- La réinstallation des portails dans le cimetière du Bourg ainsi que les peintures des portails des 2 cimetières.

Dans le cimetière du Bourg, les travaux de remblaiement et d'ensemencement des côtés de l'allée principale seront réalisés dans les prochains mois.

⇒ **Histoire de nos cimetières**

Des conseillers vont se pencher sur l'histoire de nos deux cimetières. Les citoyens intéressés peuvent se joindre à eux. denis-giacomazzi@bazoges-en-pareds.fr ou gbr.adeline@gmail.com

Tourisme / Communication / Vie associative / Culture / Santé / Vie économique

M. GIACOMAZZI Denis informe les élus qu'il est nécessaire de fixer le tarif d'insertion d'une publicité dans le bulletin communal 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir un format unique de quart de page à 60€ l'insertion pour 2022, et d'ouvrir la publicité aux entreprises hors Commune dont les activités sont non concurrentes aux entreprises bazogeaises et charge le service patrimoine et communication de la prospection.

Tarif pour la saison 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'appliquer la grille tarifaire proposée pour les

conditions d'accès au site et les tarifs à compter du 1er janvier 2022.

Informations pratiques

Circulation en centre-bourg

Pour cause de réfection de l'enrobé, le début de la rue Clemenceau sera fermée à la circulation du 29 novembre au 3 décembre de 7h45 à 18h00.

Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte le samedi de 10h à 12h, le mercredi de 11h à 12h et le vendredi de 16h30 à 17h30. Présentation du Pass sanitaire obligatoire.

Survol par des avions de chasse

Les avions de chasse de l'Armée de l'Air et de l'Espace, ou de l'Aéronavale, ne franchissent le mur du son au-dessus de notre territoire que lors d'interceptions réelles déclenchées sur alerte par l'autorité de défense aérienne. La Vendée n'est pas une zone d'entraînement de vol basse altitude et/ou de dépassement du mur du son.

Santé

Le nouveau médecin n'arrivera qu'à la fin du premier trimestre 2022.

Inutile d'appeler la Mairie pour prendre rendez-vous, le médecin disposera de sa secrétaire médicale avec une ligne téléphonique dédiée.

Grippe aviaire

Devant la recrudescence des cas de grippe aviaire, toutes les volailles doivent être confinées afin d'éviter les contacts avec des oiseaux sauvages.

Programme « Chaque goutte d'eau compte »

Suite à la démission de M. DOTHEE Jean-Luc de son poste d'adjoint, le Conseil décide de mettre un terme au projet.

Vie du Conseil Municipal

Prochain Conseil municipal

10 décembre à 20h00, salle du Conseil.

Commissions

Affaires sociales : 18 novembre à 20h00, salle du Conseil,

Tourisme : 18 décembre à 14h30, salle du Conseil.

Conseillers présents le 8 octobre: Philippe Richier, Denis Giacomazzi, Isabelle Pasquier, Johann Ducept, Eric Frouin, Daniel Lièvre, Katia Lmouden, Annie Buffeteau, Christia Marsaud, Adeline Gaboriau, Stéphanie Arrouet, Jean-Luc Dothée.

Excusée : Fabienne Caillaud.